

LOI N° 2018-15 DU 02 JUILLET 2018

portant autorisation de ratification, de l'Accord de prêt signé le 06 mars 2018 par échange de correspondances entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD), dans le cadre du financement partiel du Projet de Restructuration et d'Extension du Système de Répartition et de Distribution (PRESREDI) de la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE).

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté, en sa séance du 04 juin 2018 ;

La Cour constitutionnelle ayant rendu la décision de conformité à la Constitution DCC 18-134 du 21 juin 2018, le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier

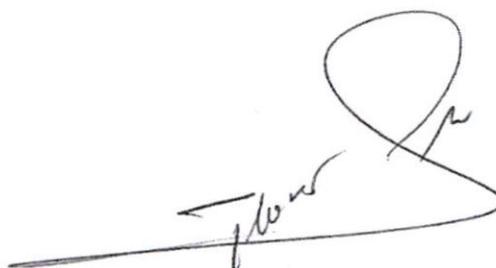
Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de prêt relatif au financement partiel du Projet de Restructuration et d'Extension du Système de Répartition et de Distribution (PRESREDI) de la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE) d'un montant de six millions quatre cent quarante mille (6 440 000) Unités de Compte, soit cinq milliards quarante-neuf millions deux cent dix-sept mille six cents (5 049 217 600) francs CFA, signé le 06 mars 2018 par échange de correspondances avec le Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD).

Article 2

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.-

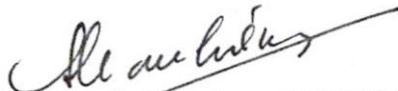
Fait à Cotonou, le 02 juillet 2018

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice et de la Législation,


Séverin Ludovic Maxime QUENUM

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,


Marie Odile ATTANASSO
Ministre Intérimaire

Le Ministre de l'Energie,


Dona Jean-Claude HOUSSOU

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - HCJ 2 - CES 2 - HAAC 2 - MJL 2 - MEF 2 - ME 2 - AUTRES MINISTERES 19 - SGG 4 -
JORB 1.